

Vos questions / nos réponses

Cannabis, police et justice / enfant mineur

Par [Profil supprimé](#) Postée le 05/04/2012 20:39

Bonjour,

Mon fils de 15 ans a été en garde à vue pour usage et détention de stupéfiants + rébellion. Il fumait et offrait du cannabis à des copains dans un jardin public et a essayé de s'enfuir quand les policiers sont arrivés. Il avait 7 g de cannabis sur lui.

Il est convoqué devant le délégué du procureur pour mesure de réparation pénale. Je comprends que c'est "normal" dans ces conditions ?

C'est la première fois que ça arrivait, mais vu ce qu'a dit le policier, s'il recommençait (pourvu que non) ce serait alors très grave avec une condamnation pénale ?

Merci beaucoup de me dire

Mise en ligne le 06/04/2012

Bonjour,

Les mesures de réparation pénale ont pour objectif de responsabiliser un mineur face à ses actes, de lui faire prendre conscience de la loi pénale, des conséquences que cela pourrait avoir sur lui ou sur les autres.

Effectivement, si à l'issue de cette mesure votre fils est intercepté une seconde fois en possession de cannabis, en train d'en offrir à ses amis ou d'en fumer, les conséquences peuvent être plus graves : sursis, mesure de protection de l'enfant...

Vous dites que c'est la première fois que votre fils a été interpellé, étiez-vous au courant de la situation ? Comment se passe votre relation ? Avez-vous des difficultés ? Si vous souhaitez répondre à ces questions et faire le point avec un de nos écoutants, n'hésitez pas à nous appeler au 0800.23.13.13 (7j/7, de 8h à 2h). Les appels sont anonymes et gratuits depuis un poste fixe.

Cordialement.